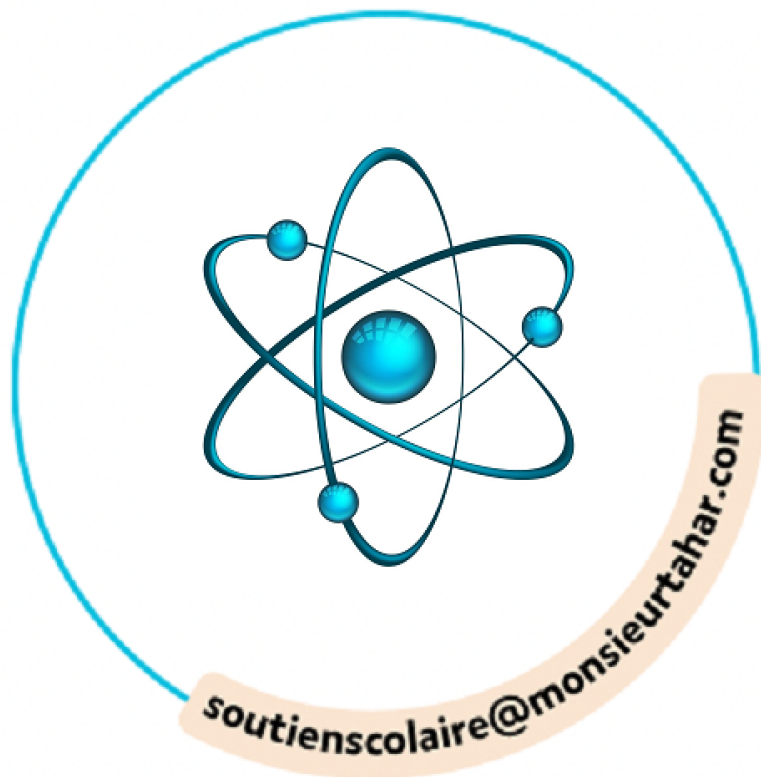


THEME 4



AXE 3

La France et le patrimoine

La France et le patrimoine, des actions majeures de valorisation et de protection

➤ Quelles sont les mesures adoptées pour classer, protéger et mettre en valeur le patrimoine français ?

VOCABULAIRE

Mécénat : soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Patrimoine naturel : voir p. 302.

« Les révolutions des peuples barbares détruisent tous les monuments et la trace des arts semble effacée. Les révolutions des peuples éclairés les conservent, les embellissent. »

Barère de Vieuxac, discours à l'Assemblée constituante, le 26 mai 1791



ACTEUR CLÉ

Jack Lang
(né en 1939)

Juriste et homme politique français. Ministre de la Culture en 1981, il est à l'origine de la création de manifestations culturelles liées au patrimoine (journées portes ouvertes dans les monuments historiques), permet la généralisation des fouilles préventives (archéologie) et la reconnaissance du patrimoine industriel.

A Une volonté ancienne de protéger le patrimoine

1. La genèse de la politique du patrimoine

- En novembre 1789, l'Assemblée constituante décide de mettre les biens ecclésiastiques « à la disposition de la Nation » auxquels s'ajoutent ensuite les biens de la couronne. L'ensemble s'appelle alors les « **biens nationaux** ». Une **Commission des monuments** est créée en octobre 1790, chargée d'élaborer un inventaire des édifices et objets acquis. Les députés légifèrent afin de limiter le **vandalisme** qui touche les monuments publics. ▶ **Jalon 1, p. 302**
- La politique du patrimoine apparaît réellement en France avec la création en 1830 de l'**Inspection générale des monuments historiques** par François Guizot, qui établit, en 1840, la première liste des monuments historiques et a pour mission d'en assurer la conservation. La loi de mars 1887 fixe les modalités de l'intervention de l'État quant à la protection des édifices publics remarquables. Les pouvoirs publics élargissent ensuite la notion de **patrimoine culturel**; la loi de septembre 1941 y ajoute les **vestiges archéologiques**. Puis ils y intègrent le **patrimoine naturel** avec la création des réserves naturelles (1957) et des parcs nationaux (1960). ▶ **Jalon 1, p. 302**

2. Une gestion toujours plus complexe, assurée par l'État et ses partenaires

- L'État, par le biais du **ministère de la Culture**, est le **principal acteur de la gestion du patrimoine en France**. Il s'appuie sur un réseau d'opérateurs (Centre des monuments nationaux, etc.) qui possèdent des prérogatives de plus en plus importantes. Au niveau local, le ministère compte sur les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) qui ont pour mission de conserver et de mettre en valeur le patrimoine historique, archéologique et ethnologique. Depuis la loi du 13 août 2004, certaines collectivités territoriales sont devenues propriétaires de monuments historiques, et, à ce titre, doivent en assurer la gestion.
- L'entretien et la restauration du patrimoine national induisent des **coûts colossaux, qui ne cessent d'augmenter**. L'État et les collectivités territoriales ne sont plus en mesure d'assurer seuls les dépenses. Des dispositions fiscales (réductions d'impôts) ont donc été mises en place pour encourager les entreprises et les particuliers à soutenir des projets culturels. La Fondation du patrimoine organise des opérations de financement participatifs (appels aux dons...) et de **mécénat** d'entreprises pour sauvegarder et valoriser le patrimoine français de proximité. Elle a récolté les fonds générés par le loto du patrimoine organisé en septembre 2018. ▶ **Jalon 1, p. 302**

B Des actions de valorisation de plus en plus nombreuses

1. Les outils de valorisation du patrimoine

- Le patrimoine français constitue un **atout majeur** pour l'attractivité des territoires, un vecteur de développement économique et un levier pour raffermir l'identité nationale. C'est pourquoi les pouvoirs publics cherchent à le mettre en valeur.

- Pour cela, l'État et les collectivités territoriales ne cessent de développer les opérations d'animation sur les sites dont ils ont la charge. Depuis plus de trois décennies, on voit se multiplier les **manifestations ayant pour but de mieux faire connaître le patrimoine**; en 1984, Jack Lang, ministre de la Culture, lance les «journées portes ouvertes dans les monuments historiques». En 1991, le Conseil de l'Europe institue les «Journées européennes du patrimoine», organisées notamment en France ► **Jalon 1, p. 302**. Celles-ci sont une réussite : en 2016, 12 millions de visiteurs ont fréquenté les 17 000 lieux ouverts. Il existe d'autres opérations comme la Nuit blanche (2002), la Nuit des musées (2005), etc.



La cour du château de Blois pendant la Nuit européenne des musées en 2013

La Nuit européenne des musées est une manifestation qui existe depuis 2005 durant laquelle les musées européens ouvrent leurs portes, de manière exceptionnelle et généralement gratuite, le temps d'une soirée.

2. Des pistes d'amélioration : accroître les dispositifs d'information et d'éducation

- Un rapport des économistes Françoise Benhamou et Olivier Thesmar, publié en 2012, insiste sur les lacunes de l'information faite au public concernant un certain nombre de sites : selon eux, **50 % de la fréquentation muséale en France est concentrée sur seulement 1 % des musées**. Par ailleurs, il semble important de sensibiliser les jeunes à l'éducation artistique et culturelle et donc de favoriser leur accès au patrimoine de proximité.

C L'évolution de la notion de patrimoine en France

1. La prise en compte d'un patrimoine matériel récent

- Dans les années 1970, l'État commence à s'intéresser au **patrimoine industriel, scientifique et technique**. Dans le même temps, les régions industrielles anciennes, touchées par la crise économique et un processus de désindustrialisation, ont pris conscience de l'attrait touristique des vestiges de leurs industries. Ainsi, en 1986, l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France du ministère de la Culture a mis en œuvre un programme de repérage national du patrimoine industriel. Au début des années 1990, le **patrimoine maritime et fluvial** vient étoffer le patrimoine national.
- Les pouvoirs publics avaient d'abord envisagé de faire disparaître une grande partie de ce patrimoine, estimant que de nombreux sites étaient insalubres, pollués et sans intérêt économique. Puis, sous l'impulsion des collectivités territoriales, l'État a finalement financé totalement ou partiellement la **reconversion de nombreuses friches industrielles**, comme celle de Nœux-les-Mines ou la fosse d'Arenberg à Wallers. ► **Jalon 2, p. 304**

2. Le patrimoine immatériel

- En 2003, l'UNESCO a défini le patrimoine culturel immatériel, qui cherche à protéger et valoriser toutes les **pratiques et savoir-faire culturels** dans le monde. La France est particulièrement concernée par ce classement. En 2008, la technique de la tapisserie d'Aubusson est inscrite sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. En 2009, c'est le savoir-faire de la dentelle au point d'Alençon.
- La même année, le **repas gastronomique des Français** y est également inscrit. Ce classement montre à la fois le prestige international dont bénéficie la tradition culinaire française, mais aussi son rôle historique, social et culturel. ► **Jalon 3, p. 306**



CHIFFRES CLÉS

► Première liste des monuments historiques protégés (1840) :

1 082 inscriptions, dont 934 édifices (églises, châteaux) et aussi des objets (vitraux).

► Premier loto du patrimoine (tirage le 15 septembre 2018) :

a généré 21 millions d'euros de revenus. Ils doivent permettre de sauvegarder 18 sites emblématiques et 251 prioritaires.

► 2018 :

- **France** : pays le plus visité du monde (2018), avec 89,4 millions de touristes.

- **Louvre** : 10,2 millions de visiteurs, son record de fréquentation annuelle.